modifier le texte primitif de mon interpellation et à interpeller sur les décrets publiés à l'« Officiel ».

Plusieurs voix : Mais le ministère est démissionnaire !

Le PRÉSIDENT. — La date de la discussion de l'interpellation sera fixée lorsque le ministre de l'instruction publique sera en mesure de répondre.

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain 10 juin, en laissant à son président le soin de le convoquer antérieurement si les circonstances l'exigent. La séance est levée à 2 heures 40.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Audience du mardi 3 juin 1902

Avant la séance

Comme avant-hier, la salle présente l'aspect le plus animé. Les tribunes sont combles. On y voit d'élégantes toilettes. Le nouveau président, M. Léon Bourgeois, fait son entrée, monte au fauteuil où, aussitôt, ses amis, en grand nombre, viennent lui serrer la main.

Cependant, une foule de députés se pressent au pied de la tribune. Ils envahissent l'escalier, prennent l'assaut la plate-forme occupée par le personnel de la Chambre, derrière le président, pour remettre à M. Pierre des rapports d'élections. Cela cause un brouhaha prolongé, occasionne une cohue qui obstrue l'entrée des couloirs latéraux.

La séance

Le président ouvre la séance à 4 heures 10. Le procès-verbal est lu par M. Truy.

Le président donne ensuite connaissance à la Chambre du texte des allocutions prononcées par le président du Sénat de Belgique et par le ministre des affaires étrangères de ce même pays au sujet de la catastrophe de la Martinique. (Applaudissements unanimes).

Au nom de la Chambre française le président prononce quelques phrases de remerciements. M. Léon Bourgeois a l'air très à l'aise dans ses nouvelles fonctions, mais sa voix est faible. On entend mal ce qu'il dit.

La vérification des pouvoirs

L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs. Les dossiers sont examinés bureau par bureau, en commençant par le premier. Le premier rapporteur qui monte à la tribune est M. Rouanet et les deux premières élections validées sont celles de M. Sandrique, à Rethel, et de M. Castillard, à Arcis-sur-Aube. Les rapporteurs se succèdent sans interruption à la tribune. En quelques mots, ils concluent à la validation. Le président la met aux voix, elle est prononcée.

La Chambre se désintéresse, d'ailleurs, d'une façon complète de cette cérémonie et les conversations sont générales. On saisit difficilement, au milieu du bruit incessant, le nom des élus proclamés ; mais il s'agit d'une simple formalité dénuée d'intérêt.

On valide successivement 360 élections qui, n'étant pas contestées, n'ont aucun intérêt à être citées, parmi lesquelles celles de MM. Dron et Henry Cochin. La Chambre ajourne à jeudi, 3 heures. La séance est levée à 6 heures 35.

—×—

Les élections contestées

M. Franchomme a été entendu par le 7e bureau, où il venait protester contre l'élection de M. Delory. Ce dernier, qui fait d'ailleurs partie du bureau, a été également entendu. M. Cère, rapporteur, lira demain à la sous-commission son rapport concluant à la validation.

Le 7e bureau a entendu aujourd'hui M. Noël, député sortant de Compiègne, battu par le colonel Bongon. Il a également entendu ce dernier. On sait que le colonel a été élu à huit voix de majorité et qu'il y a 12 bulletins contestés. La jurisprudence du conseil d'État veut qu'on déduise ces bulletins du chiffre le plus élevé ; celle de la Chambre, appliquée à M. Leroy-Beaulieu, veut qu'on les déduise aux deux. Le bureau a décidé de nommer de suite le rapporteur définitif et c'est M. Hubbard qui a été élu par 22 voix contre 4. Il aura à étudier le dossier et à formuler ses conclusions. Il est facile de prévoir ce qu'elles seront.

M. le marquis de Dion, député de la Loire-Inférieure, est chargé du rapport sur l'élection de M. Millerand, qui est contestée. M. de Dion nous a dit : « Je n'ai encore examiné que superficiellement le dossier. Tout ce que je puis vous dire c'est que, usant de son droit, le docteur Péchin, concurrent de Millerand, demande à être entendu par la commission et fait déposer, à l'appui de sa protestation, certains documents.

SAVON VERA MUSKA, parfum puissant.

Chronique Locale

ROUBAIX

M. VICTOR C. MAPIER, le nouvel administrateur de l'École Nationale des Arts Industriels, qui sera installé dans ses fonctions dimanche matin, vient d'obtenir de l'Académie Française, un prix pour son bel ouvrage « Le Palais Royal », qu'a édité, en 1900 et 1901, la Société de propagation des livres d'art.

L'INSTALLATION DU COMITÉ DE PATRONAGE ET DU CONSEIL MÉDICAL DES CRÈCHES MUNICIPALES a eu lieu, mardi après-midi, à la Mairie, sous la présidence de M. Félix Chatteleyn, adjoint, délégué à l'Assistance Publique. Le Comité de patronage est constitué comme suit :

Présidente, Mme Butruille.

Crèche de la rue de l'Epeule : Mmes Butruille, Édouard Roussel, Veil-Duval, Rousseau-Richard et Jonville-Delannoy.

Crèche de la rue de la Balance : Mmes Eugène Motte, vice-présidente ; Félix Chatteleyn, Georges Deschodt, J.-B. Malfait et Pean-Buches.

Crèche de la rue de Tourcoing : Mmes Henri Mathon, vice-présidente, Plouy, Felhoen, Turbelin et D'Heilly-Prouvost.

POUR LES SINISTRÉS DE LA MARTINIQUE. — La vente des programmes et la quête qui ont été faites dimanche, au cours de la fête sportive organisée par l'Académie de boxe de Roubaix, ont produit la somme de 111 fr. 85, qui a été adressée au ministère des colonies pour être versée à la souscription nationale.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — On nous prie d'insérer la note suivante :

Le Comité rappelle aux sociétaires de Roubaix que c'est aujourd'hui mercredi 4 juin, à huit heures et demie du soir, qu'aura lieu au siège de la société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille, la conférence sur les « Antilles », par M. A. Merlin, secrétaire général. Une quête sera faite au profit des sinistrés de la Martinique. Les personnes qui ne pourront se rendre à Lille, sont priées de vouloir bien faire parvenir leur offrande à M. E. Boulenger, président de la section de Roubaix, 90, rue de la Gare.

Un grave accident de voiture, rue Saint-Georges. — Un cheval tué. — Un grave accident de voiture s'est produit, mardi, vers midi et quart, à l'angle des rues Saint-Georges et du Bois. Un fiacre de M. Félix Huygevelde, loueur de voitures, rue d'Isly, venait de la rue Saint-Georges et allait tourner l'angle de la rue du Bois, quand le cheval fut atteint en pleine poitrine par un brancard de la voiture de M. Clovis Dupuis, boucher à Mouvaux, qui arrivait de la rue du Grand-Chemin, se dirigeant vers les Halles.

Le choc avait été tellement violent que le cheval de M. Huygevelde s'abattit et mourut quelques minutes après, d'une hémorragie interne. Le cocher, Ferdinand Leery, fut jeté à bas de son siège, mais ne souffrait aucun mal, pas plus d'ailleurs que son client qui se trouvait dans le fiacre. Un passant a failli être écrasé contre le mur de la solfatare de M. Coussart.

L'avant-train de l'attelage de M. Dupuis s'étant brisé, le cheval, rendu furieux par les brancards qui lui battaient les flancs s'emporta ; dans sa course, il parcourut la rue du Bois, la place du Trichon, toute la rue d'Inkermann, le boulevard de Cambrai, et descendit le boulevard de Paris pour venir enfin s'abattre rue Chanzy. Il a été légèrement blessé, mais heureusement, n'a causé aucun accident sur sa route.

Le cheval de M. Huygevelde a été transporté à l'équarissage ; il avait coûté 1.150 francs. M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de cet accident.

UNE GRÈVE TERMINÉE. — Les dix-neuf ouvrières soigneuses de la retorderie de M. Charles Pollet, rue Watt, qui s'étaient mises en grève, lundi matin, ont repris le travail dans la même journée, après avoir obtenu l'augmentation de 50 centimes par jour qu'elles réclamaient.

C'est par suite d'une erreur qu'il a été annoncé que cette grève s'était déclarée dans la retorderie de M. Émile Lesur, rue Watt.

LES VOLS DE NUIT. — Durant la nuit de lundi à mardi, des voleurs ont pénétré, après avoir brisé le carreau d'une fenêtre, dans le cabaret de M. Beels, « Au nouveau pont du chemin de fer », route de Leers.

De l'estaminet, ils ont eu l'audace d'aller jusqu'à la chambre à coucher de Mme Beels : ils ont pris dans la poche de son tablier, pendu au pied du lit, une somme de vingt-huit francs en pièces d'argent divisionnaire.

Une somme de 17 francs, composée de deux pièces de cinq francs, et de petites pièces, qui se trouvait dans une boîte, sur le palier de l'escalier, et un portemonnaie contenant environ cinq francs, déposé dans la poche d'un veston de M. Beels, ont été également volés.

Les gens de la maison n'ont rien entendu. Ils ont déposé une plainte au commissariat de police du 3e arrondissement.

UNE CHUTE DANS UN ESCALIER. — Un ramoneur de cheminée, Augustin Fillietrez, âgé de 13 ans, demeurant rue du Brandeloire, est tombé dans l'escalier de son habitation, durant la nuit de lundi à mardi, tandis qu'il se rendait à la cour. Dans sa chute, il s'est fait une grave contusion au côté droit. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Isbecque, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR. — Un tisserand, Alfred Clarisse, âgé de 51 ans, demeurant rue d'Inkermann, 7, a été arrêté, mardi matin, vers onze heures, au square Pierre-Catteau. Il est inculpé d'outrage public à la pudeur.

LES MÉNAGÈRES feront bien de penser à leur beurre de provision, et de se rappeler que la laiterie d'Oostcamp garantit la pureté et la parfaite conservation de ses beurres.

Adresser au plus tôt les commandes, rue du Bois, 13.

Prix du beurre salé mis en pots : 2 fr. 95 le kilog.

Après le 10 juin, les prix seront augmentés, se hâter.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des échantillonneurs de MM. Jean et Paul Delannoy, fabricants, a été blessé au pied droit par la chute d'une ensouple. M. le docteur Galissot, de Roncq, a examiné l'ouvrier, Henri Leprêtre, âgé de 41 ans, demeurant à Roncq, et lui a ordonné quinze jours de repos.

— Dans l'atelier de construction de M. Dufossez-Allard, le magasinier, M. Gaston Castiaux, âgé de 5 ans, demeurant rue ud Fontenoy, cour Seymave, a été blessé à la jambe droite en manœuvrant une pièce de fonte. Quelques jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Druesne.

— Adolphe Roggeman, tisserand, âgé de 25 ans, demeurant rue d'Estaing, cour Bonnet, a été blessé à l'auriculaire gauche par la chute de la bascule de son métier. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier, qui est occupé dans l'établissement de MM. les fils d'Alfred Motte, et lui a ordonné quinze jours de repos.

— Dans la teinturerie-apprêt de MM. Ernoult Bayart frères, l'un des ouvriers, Gustave Vanholbeck, âgé de 29 ans, demeurant rue de Soubise, a été blessé au pied droit par la chute d'une barre de fer. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Picquet.

— Un serrurier, Albert Lecerf, âgé de 31 ans, demeurant rue du Dahomey, à Tourcoing, travaillant pour le compte de M. Georges Liagre, constructeur, est contusionné l'épaule droite en manœuvrant une grille en fer. Six jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Picquet.

— Dans la teinturerie-apprêt de M. Edmond Deschepper, l'un des ouvriers, Louis Hélin, âgé de 43 ans, demeurant rue de la Tortue, s'est blessé en soulevant un fardeau. M. le docteur Labbe lui a ordonné douze jours de repos.

— Alexandre Bertren, frappeur, âgé de 29 ans, demeurant rue de l'Alouette, s'est blessé derrière l'oreille en soulevant une poutre. M. le docteur Pierret a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Alfred Plancquart, entrepreneur, et lui a ordonné six jours de repos.

— Louis Liagre, âgé de 31 ans, demeurant rue Solférino, travaillant également pour M. Alfred Plancquart, s'est foulé le genou droit en tombant. Six jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Picquet.

— Le domestique de M. Jules Delobelle, marchand de charbons à Croix, s'est blessé aux reins en dételant des sacs de combustible. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier, Pierre Renard, âgé de 21 ans, demeurant rue Watt, cour Six, et lui a ordonné quinze jours de repos.

— Dans l'atelier de construction de MM. Skène et Develleez, l'un des tourneurs, Théophile Lefebvre, âgé de 32 ans, demeurant rue des Arts, a été blessé à l'index droit pendant son travail. Trois semaines de repos lui ont été prescrites par M. le docteur Butruille.

— Une tisserande, Marie Demeyer, âgée de 26 ans, demeurant rue de Mouvaux, s'est blessée aux reins en plaçant un poids sur la bascule de son métier. M. le docteur Pacquet a examiné l'ouvrière qui travaille pour le compte de MM. Tempelhof frères, *fabricants*, et lui a ordonné huit jours de repos.

DEUX TROUVAILLES. — Un tisserand, Henri Desbarbieux, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, 94, a trouvé une action de la société coopérative « La Confiance », qu'il tient à la disposition de l'intéressé.

— M. Jean Declercq, demeurant rue Meyerbeer, cour Fraignac, 5, a trouvé, dans un terrain vague, près le pont du Beau-Chêne, sept rouleaux de courroies, qu'il a déposés au bureau de police de la rue St-Joseph.

ENTERREMENT DU MERCREDI 4 JUIN 1902. — Mme Perus, née Elisa Decvignes, neuf heures et demie, église Saint-Martin.

« SOUVENIRS D'UN VIEUX ROUBAISIEN ». — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix :* « *Souvenirs d'un vieux Roubaisien* », par Gustave Nadaud. Prix, 0.50.

Location de pianos pour fêtes et soirées. Pianos à queue. Prix modérés. **E. Screpel-Pollet**, Grande-Rue.

ON TROUVE à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue :

Des règlements de jeu de flechettes ;
Des règlements de jeu de piquet. 7307

Communications

ROUBAIX. — Jeunesse Républicaine anti-collectiviste. — Réunion générale, Cafe Mondet, vendredi soir, 6 courant, à huit heures et demie précises. Tirage de la tombola pour les présents.

— Chorale de l'Epeule. — Répétition générale mercredi soir à huit heures et demie. Répétition des chœurs pour fêtes-soirées permanentes.

— Fanfare de trompettes « l'Ancienne ». — Réunion aujourd'hui mercredi, à neuf heures, chez M. A. Lecomte, 58, rue de l'Epeule. Ordre du jour : Enthousiasmer les concours de Lille.

CROIX

LE DÉFICIT. — Nous avons dit que les finances municipales étaient en déficit, non pas de 642 fr. 25 comme l'indique le compte administratif de M. le Maire, mais bien de 2.648 fr. 57.

Cette différence sensible vient de ce que M. le Maire de Croix, terriblement gêné de faire connaître la situation exacte à ses administrés, a omis à dessein une formalité indispensable à la clôture de chaque exercice financier, c'est-à-dire qu'il n'a pas cette année, comme les années précédentes, fait établir les états des côtes irrécouvrables de 1899 et 1900 et qu'il y a de ce chef 1.920 fr. 10 que, naturellement, M. le Maire trouve facile de faire figurer dans les restes à recouvrer.

Reste à savoir comment M. le Préfet et M. le Trésorier-Payeur général accueilleront cette comptabilité fantaisiste ; il ne fait aucun doute pour nous qu'une intervention supérieure renverra le compte administratif du maire devant nos peu clairvoyants et surtout peu compétents conseillers de la majorité collectiviste.

Il y a aussi une somme de 416 fr. 04 en excédent sur les fonds produits par les 5 centimes pour réservistes et territoriaux, y compris les 100 francs de subvention de l'État.

La commune étant endettée, les ressources qui ont une affectation spéciale ne peuvent servir à autre chose que leur propre destination, surtout dans le cas présent, car les appels sous les drapeaux en 1902 nécessiteront une dépense bien supérieure aux 3.500 francs portés au budget. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à lire l'affiche des appels de 1902.

La façon d'opérer de la municipalité pour cacher le déficit est aux contribuables peut être longtemps mais elle attirera l'attention de l'administration supérieure.

Au 31 mars 1902 il reste à payer sur 1901 la somme énorme de 22.499 fr. 84 et nous apprenons récemment qu'il est dû 8.135 fr. 95 à la Compagnie du Gaz, 1.555 fr. 81 cent. aux petits fournisseurs des centimes scolaires, 100 francs à la « Patriotes » de Croix, 8.655 fr. 46 pour l'Assistance médicale gratuite (on n'a versé que 2.000 francs), 300 fr. pour la fête du 1er mai 1901, et 500 fr. pour la fête du 14 juillet 1901. Il reste même encore dû 190 fr. 95 sur 1900.

Quand une commune est bien gérée, il n'existe pas de dettes aussi considérables, et l'aveu échappé au citoyen Forter « qu'on avait cinq mois sans argent » prouve mieux que toute autre chose qu'on a attendu les fonds de 1902 pour payer une partie de 1901. Et il faut croire que 1902 n'a pas fourni tout ce qu'on espérait puisqu'il reste encore 22.499 fr. 84 à payer.

EXPLOITS D'IVROGNES. — TROIS ARRESTATIONS. — Une scène de désordre s'est déroulée lundi soir rue de Lille. Deux individus, Charles Nicaise, 21 ans, ouvrier de fabrique, demeurant cour des Deux Moulins, et un de ses compagnons, Arthur Sabbe, après avoir parcouru les cabarets des environs, s'étaient arrêtés au « Pigeon voyageur », tenu par M. J.-B. Vermeesch, 25, rue de Lille. Le tenancier, dans l'espoir de s'en débarrasser, leur servit une chope de bière. Mais, après l'avoir bue, Nicaise, au lieu de la payer, alla se coucher près de la porte. Sur le conseil de M. Vermeesch, Sabbe voulut faire partir son compagnon. Nicaise refusa et voulut se jeter sur le cabaretier. Dans sa fureur, il brisa la porte vitrée de l'établissement. Voyant qu'il ne pouvait en venir à bout de l'ivrogne, M. Vermeesch monta alors à sa chambre, prit un revolver chargé à blanc et tira en l'air. Tout ce bruit avait attiré un nombreux rassemblement de personnes. Les gardes Spriet et Ghesquière ne tardèrent pas à arriver et ils se mirent en devoir d'emmener le forcené. Mais ce ne fut pas chose facile. Nicaise, à trois reprises différentes, se laissa tomber par terre, refusant de marcher. Il faut presque le porter jusqu'à la prison.

Dans la nuit, vers onze heures, la femme et la sœur du prisonnier se rendirent devant la maison du garde Spriet, et pendant trois quarts d'heure l'importunèrent pour obtenir la libération de Nicaise. A la fin, à bout de patience, le garde voyant que le quartier était en rumeur, prit le parti d'incarcérer à leur tour les deux femmes.

Dans la matinée de mardi, le commissaire de police reprit l'enquête commencée la veille par ses agents. On apprit que Charles Nicaise avait proféré à plusieurs reprises des menaces de mort contre le cabaretier, les gardes et le commissaire.

L'interrogatoire du prévenu a été remis à mercredi.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Louis Edmond Noerisson, receveur des contributions indirectes en retraite, décédé le 2 juin, dans sa 84e année, rue de l'Amiral-Courbet, 27, à Croix. Ses funérailles auront lieu ce matin mercredi à neuf heures et demie, en l'église Saint-Pierre.

L'ACCIDENT DE LA PLACE SAINT-PIERRE. — L'état du jeune Armand Verriest reste toujours grave, mais comme nous l'avons dit hier, tout espoir de le sauver n'est pas perdu.

LE PONT DU CANAL OBSTRUÉ. — Un bateau lourdement chargé s'est arrêté dans la vase en traversant, lundi soir, vers sept heures, le pont du canal de Croix. Tramways et voitures ont dû faire une longue halte des deux côtés du canal. Au bout d'une demi-heure d'essais infructueux pour le renflouer, le pont-levis dut être abaissé pour laisser passer les véhicules. Le bateau fut dégagé quelque temps après sans accident.

COMMUNICATION. — Choral de l'Allumette. — Réunion mercredi, 4 juin, à trois heures de l'après-midi, pour se rendre aux funérailles de M. Napoléon Honore, membre de la société, décédé.

LANNOY

FLERS

POLICE DE ROULAGE. — Mardi, à midi, les gendarmes de service à Flers ont dressé des procès-verbaux à deux conducteurs dont les voitures n'étaient pas munies de la plaque réglementaire.

TOUFFLERS

CONSTRUCTION D'UNE CHAUSSÉE PAVÉE. — Un arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 28 mai prescrit qu'une enquête sera faite à la Mairie, ou 9 au 23 juin, sur le projet de redressement, d'élargissement et de construction du chemin vicinal n° 3, dit de Lys, dans la traversée de Toufflers. A l'expiration de ce délai, M. Henri Delecroix, maire d'Hem, nommé commissaire-enquêteur, recevra pendant trois jours, les 24, 25 et 26 juin les déclarations des intéressés pour ou contre ce projet.

LEERS

UNE GRÈVE. — Mardi matin, les ouvriers du tissage Charles Proye et Paul Six (ancienne fabrique Segard, au Trieu de Carihem, se sont mis en grève, réclamant une augmentation de façon pour quelques articles de lainage. Une entrevue a eu lieu sans résultat entre les grévistes et M. Proye.

HEM

LA FRAUDE. — Le brigadier des douanes François Warnier, et le préposé Pierre Maupetitme, qui étaient de service, mardi, vers deux heures du matin dans la pâture Desprez, aperçurent deux inconnus qui, à leur vue, prirent la fuite en abandonnant les charges qu'ils portaient. Les douaniers tirèrent en l'air des coups de revolver. Leurs camarades Alfred Duflot, sous-brigadier ; Germain Delbecq, et Gustave Barthon, préposés, qui se trouvaient à huit cents mètres de là, au Pont-Motte, territoire de Lys, avertis par les coups de feu, se mirent à la poursuite des fugitifs et les arrêtèrent. L'un est un journalier, Gustave D..., 24 ans, demeurant à Roubaix, rue de Condé. L'autre, Pierre Decuyère, 25 ans, mouleur, demeurant à Roubaix, rue de Babylone, 55. Ils portaient du café et des allumettes de provenance étrangère pour une valeur de 355 francs.

ANNAPPES

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la matinée de mardi, le nommé Emile Delannoy, âgé de 28 ans, demeurant à Hem, ouvrier chez M. Oscar Flament, teinturier au hameau de l'Hempempont, a été atteint, pendant son travail, de multiples brûlures au pied droit. M. le docteur Coubronne, qui a soigné le blessé, lui a prescrit six semaines de repos.

FOREST

DANS L'ENSEIGNEMENT. — Mme Laurent, de Wattignies, est nommée directrice de l'école communale des filles en remplacement de Mlle Dulsaut.

CYSOING

LE NOUVEAU SUPPLÉANT DU JUGE DE PAIX. — M. Paul Delepoule, négociant en fer, à Cysoing, est entré en fonctions, mardi, comme suppléant du juge de paix, en remplacement de M. Henri Gaillet, décédé le 6 avril dernier.

BOUVINES

NOMINATION D'UN GARDE-CHAMPÊTRE. — L'administration municipale de Bouvines a nommé garde-champêtre M. Désiré Tournemaine, cantonnier retraité de la compagnie du chemin de fer du Nord. M. Tournemaine remplacera M. Louis Béarez, récemment décédé, qui avait été, durant vingt ans, garde-champêtre à Bouvines.

Cafe frais, rue du Bois, 13.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX Maison fondée en 1835
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Exécution rapide et soignée d'impressions en tous genres. Typographie et Lithographie. — Outillage moderne et perfectionné. — Prix modérés. 2

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

UN DRAME AU COUTEAU

A ROUBAIX

Toujours l'inconduite. — Entre rivaux. Un homme lardé de coups. — Le coupable arrêté. — L'état de la victime

Un drame de l'inconduite, comme il s'en produit trop fréquemment dans notre région, s'est déroulé, mardi, vers une heure de l'après-midi, à Roubaix. En plein jour, dans une des rues les plus passantes de la ville, un homme a été frappé de six coups de couteau au cours d'une querelle causée par une rivalité d'ordre intime.

UN FAUX MÉNAGE

Florentin Deroose, dit Tintin, la victime, est âgé de 32 ans. Il y a cinq semaines encore, il habitait avec une ouvrière de peignage, Marie Léger, âgée de 44 ans. Ce faux ménage avait déjà six ans d'existence quand la discorde y entra. La femme Léger s'étant avisée de recevoir un pensionnaire, un certain Alfred Jouvenez, lisseur, âgé de 27 ans, ce qui devait arriver arriva. L'amie de Deroose s'éprit de son pensionnaire et, bientôt, quitta son premier amant.

Elle s'en fut rester avec Alfred Jouvenez, rue d'Alger, 35. Quant à Florentin Deroose, il alla élire domicile chez M. Florimond Verleyen, cabaretier, rue Bernard, 58, à l'angle de la rue Magenta.

AVANT LE DRAME

Cette situation qui durait depuis plus d'un mois vient d'avoir un dénouement assez tragique.

Mardi, Florentin Deroose, qui était, pour le moment, occupé à décharger un bâteau de farine pour le compte de la coopérative « la Paix », était allé dîner chez Philomène Meyer, quai de Lorient, maison Couteau. Après son repas, il demanda trois sous à la cabaretière pour aller acheter du tabac et se rendit au débit tenu par M. Leveugle, Grande-Rue, à l'angle de la rue de la Conférence.

Son tabac acheté, le débardeur se dirigeait vers le pont du Laboureur, quand il fit la rencontre, près de la rue d'Alger, de son rival, Alfred Jouvenez, qui s'en allait à l'atelier en compagnie d'un camarade. S'approchant de lui : « Alfred, fit-il, quand tu verras ta bonne amie, dis-lui de ne pas me mépriser, car elle n'a jamais manqué de rien tant que j'ai été avec elle. »

LES COUPS DE COUTEAU

Que se passa-t-il au juste ensuite ? On ne le sait pas bien. Jouvenez prétend que Deroose lui lança un coup de pied bas. L'autre, au contraire, affirme que Jouvenez lui aurait répondu : « Je sais bien que tu m'en veux » et, en même temps, se serait armé de son couteau.

En tous cas, Alfred Jouvenez tira de sa poche un couteau à virole, connu sous le nom de couteau gantois. Il l'ouvrit et en donna un coup formidable à son adversaire qui fut atteint au côté gauche de la figure depuis le lobule de l'oreille jusqu'au milieu de la joue. « Tintin » se défendit, s'efforçant de terrasser le lisseur, mais celui-ci se dérobait et aux tentatives du débardeur répondait par de nouveaux coups de couteau.

Enfin, après l'avoir frappé six fois et l'avoir mis hors d'état de se défendre il s'enfuit et se rendit à son travail, au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, comme si rien ne s'était passé.

L'ÉTAT DE LA VICTIME

La victime, de son côté, entra à l'estaminet de M. Charles Pagie, rue d'Avelghem, 77, où elle reçut les premiers soins. De là elle se rendit au commissariat de police du 5e arrondissement, informer M. Grimaldi, commissaire.

Après avoir raconté les circonstances du drame, Florentin Deroose a été conduit chez M. le docteur Bâle, médecin-légiste, qui lui a fait un pansement. Le blessé portait six plaies, trois à la figure : l'une au côté droit partant du sourcil jusqu'au coin de l'œil, une autre de la racine du nez jusqu'au milieu de la joue, la troisième transversale, longue de 8 centimètres, en dessous de l'oreille gauche, jusqu'au menton. La main droite a été coupée en trois endroits, le médius a été presque complètement sectionné.

Le praticien a recousu les plaies et a envoyé à l'Hôtel-Dieu le blessé dont l'état n'est pas grave.

ARRESTATION DU COUPABLE

Alfred Jouvenez, le coupable, a été arrêté au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, par le secrétaire de police Fossier et l'agent Lévy. Conduit au commissariat, il a été interrogé par M. Grimaldi. Il prétend qu'il a frappé son rival parce qu'il le savait très fort, et parce que « Tintin » aurait dit : « Quand je rencontrerai Alfred, je lui ferai son affaire ! »

Jouvenez a été écroué au dépôt central. Il sera conduit, mercredi matin, à Lille, à la disposition de M. le Procureur de la République. Sa réputation est détestable et son casier judiciaire porte de très nombreuses condamnations.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

L'INTERROGATOIRE DE M. DELACHERIE

Paris, 3 juin. — M. Leydet a interrogé, nous avons dit, cette après-midi, M. Delacherie, de quatre heures à sept heures et demie, en présence de son défenseur, Me Payen. M. Delacherie a déclaré au juge qu'il avait été mis en rapport avec la famille Humbert par Me Langlois. Il reconnaît avoir fait prêter dans la région du Nord des sommes s'élevant à 16 ou 18 millions, à Mme Humbert. Il a ajouté que, chaque fois, il avait conseillé aux prêteurs de s'entourer des conseils d'avocats, d'avoués et de notaires. Plusieurs prêteurs, se rendant à cet avis, sont venus à Paris pour s'entourer des renseignements nécessaires.

Mis en rapport avec Mme Humbert, cette dernière ouvrit devant les uns le fameux coffre-fort et leur fit voir les titres de rentes ; les autres furent mis en présence des frères Crawford. Le juge d'instruction ayant demandé à Delacherie s'il avait vu les frères Crawford, il répondit négativement.

L'interrogatoire a alors roulé sur les rapports de Delacherie avec Romain Daurignac. Un alibi a répondu que ces rapports étaient intimes : Romain Daurignac était parrain d'une de ses fillettes. Chaque fois que Romain Daurignac allait à Lille, il amenait son amie, Mlle Dolosa, et descendait au Grand-Hôtel. Leurs entrevues avaient lieu au buffet de la gare ; c'est là, qu'ils traitaient leurs affaires.

M. Payen ayant demandé au juge la mise en liberté provisoire de son client, M. Leydet a déclaré qu'il ne pouvait l'accorder avant une huitaine. Il attend, en effet, d'avoir terminé l'étude des pièces saisies chez Delacherie et le retour des commissions rogatoires envoyées à Lille, Calais, Roubaix et autres villes du Nord, réponses qui lui permettront de préciser nettement le rôle de Delacherie dans cette affaire.

LA CATASTROPHE DE LA MARTINIQUE

LA MISSION OFFICIELLE

Fort-de-France, 3 juin. — La mission officielle, assistée du colonel Dain, du procureur général, a visité dans la journée, le Carbet, Case-Pilote, Saint-Pierre et le Prêcheur.

23 SŒURS SAUVÉES DANS UNE CHAPELLE

Fort-de-France, 3 juin. — Les 23 Sœurs de l'ordre de la Délivrance, qui sont parmi les survivants de la catastrophe, déclarent devoir la vie à un miracle.

Il paraît que, pendant la campagne électorale alors en cours, 400 nègres du Morne-Rouge, tous ultra-socialistes, avaient formé une Société anticléricale et qu'ils étaient décidés à se livrer à des voies de fait sur les prêtres de la région, comme sur les Sœurs.

Celles-ci, effrayées par des placards menaçants apposés sur les murs de leur couvent, résolurent de rester quarante-huit heures en prières dans leur chapelle.

C'est là que la catastrophe les surprit. Protégées par les murs de pierre de l'édifice, elles purent, malgré une chaleur épouvantable, attendre un moment d'accalmie pour s'enfuir. Toutes les personnes qui ne se trouvaient pas dans la chapelle périrent.

LA PAIX AU TRANSVAAL

UNE LETTRE DU ROI ÉDOUARD AUX GÉNÉRAUX MILNER ET KITCHENER

Londres, 3 juin. — Le Roi a adressé, dimanche soir, à lord Milner, le télégramme suivant :

« La nouvelle de la capitulation des Boers m'a causé une joie extrême et je vous félicite chaleureusement de la manière dont vous avez conduit les négociations. »

D'autre part, le Roi a envoyé, en même temps, à lord Kitchener, le télégramme suivant :

« Mes félicitations les plus sincères à l'occasion de la fin des hostilités. Je félicite également de tout cœur les braves troupes que vous commandez, pour avoir conduit cette longue et difficile campagne à une conclusion si heureuse et si glorieuse. »

UNE CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS BOERS AVEC LE PRÉSIDENT KRUGER

Utrecht, 3 juin. — Les délégués boers en Europe : MM. Fischer, Wolmarans, Wessels, Debruyn, Grobler et Boeschoten, ont eu une conférence, aujourd'hui, avec le président Kruger, au sujet du traité de paix et de ses conséquences.

LA PAIX ANNONCÉE DANS LES CAMPS DE CONCENTRATION

Prétoria, 3 juin. — On a assisté, hier, à des scènes étonnantes dans le camp de concentration d'Irène. Au moment où on a annoncé la paix, les internés se sont assemblés, et ont manifesté leur joie en chantant des psaumes. Beaucoup de femmes versaient des larmes.

UNE PROTESTATION DU PRÉSIDENT KRUGER AUX PUISSANCES

Paris, 3 juin. — Le « Rappel » publie la dépêche suivantes que nous ne vous transmettons que sous réserve :

« La Haye, 3 juin. — Dans l'entourage du président Kruger, on affirme que celui-ci considérera le traité de paix comme nul et non avenu. Il adressera à ce sujet une note de protestation aux puissances. »

L'INTÉRÊT DES BONS DU TRÉSOR

Paris, 3 juin. — L'intérêt attaché aux bons du Trésor est fixé à partir du 4 juin, à 1 % pour les bons de un mois à moins de trois mois, à 2 % pour les bons de trois mois à un an.

LA GRÈVE DES OUVRIERS DES TABACS

Marseille, 3 juin. — Les ouvriers et ouvrières de la manufacture des tabacs ont décidé de se mettre en grève. Le travail sera abandonné demain matin.

UN SOLDAT CONDAMNÉ A MORT A CHALONS

Châlons-sur-Marne, 3 juin. — Le Conseil de guerre de 6e corps, siégeant à Châlons-sur-Marne, a condamné, cette après-midi, par contumace, à la peine de mort, le soldat Lepineux, du 132e régiment d'infanterie, à Reims, pour avoir voulu étrangler l'adjudant Taurel. Lepineux fait partie d'une bande de cambrioleurs et il est impliqué dans le crime de Jeneuvillers, pour lequel il est recherché par la justice civile. Au moment où le Conseil de guerre le condamnait, Lepineux était mis en état d'arrestation à Paris.

UNE FACULTÉ CATHOLIQUE A STRASBOURG

Strasbourg, 3 juin. — Le baron von Hertling a présenté au Saint-Siège les propositions définitives du gouvernement allemand au sujet de la création d'une Faculté de Théologie catholique à l'Université de Strasbourg. Le gouvernement est disposé à accorder à l'évêque de Strasbourg une voix dans la commission chargée de nommer les professeurs de cette Université. On croit que M. von Hertling a chance de mener cette fois sa mission à bonne fin.

LE TRUST DE LA VIANDE

New-York, 3 juin. — La ville de Chicago manque de viande de boucherie. Les charretiers ont refusé de servir le Trust et les conducteurs des voitures de glace se sont mis également en grève. Ceux-ci ne fournissent plus de glace aux hôtels, lesquels se voient obligés d'acheter de la viande conservée. Les familles les plus riches ont dû se passer de viande. Les boucheries juives de New-York et de Boston continuent à être fermées.

UN ATTENTAT CONTRE LE CONSUL GÉNÉRAL DE RUSSIE A NICE

Nice, 3 juin. — Ce soir, un attentat a été commis contre M. Derewitski, le nouveau consul général de Russie. Un Russe habitant Monaco, du nom d'Alexandre Owen, se présentait au consulat pour demander un secours ; il prit, en même temps, qu'on télégraphiait à sa mère à Odessa pour s'assurer que ce qu'il disait de sa situation était exact. Le consul fit rédiger le télégramme, mais Owen, mécontent de la rédaction, voulut qu'on la changeât. Une discussion assez vive s'engagea et, soudain, Owen, tirant un revolver, fit feu sur le consul qui a été légèrement blessé à la main droite. Owen a été aussitôt désarmé.

LE 5e CONGRÈS INTERNATIONAL TEXTILE D